

A R R Ê T É

portant délégation de signature en tant qu'ordonnateur délégué à la Responsable administrative et Financière des IRS 1 et 2 de Nantes Université.

DAJ-2022.07.18.250

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie en tant qu'ordonnateur délégué à **Madame Fabienne POTIRON**, Attachée d'Administration, Responsable administrative et financière des Instituts de Recherche en Santé 1 et 2 de Nantes Université, pour les engagements et l'émission des bons de commande, factures de vente, factures d'achat, liste des pièces permettant d'attester du service fait, virement et réajustement de crédits, les ordres de mission (pour l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Pôle Santé, d'une autorisation d'absence) et états de frais relevant de l'IRS 1 et IRS 2 Nantes Biotech, dans la limite de 5 000 euros HT et dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions de la délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel au Doyen de la Faculté de Médecine et à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les instituts en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 Août 2022

Vu et pris connaissance

Le 1/09/2022

La Délégente,

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

La Délégate,

Fabienne POTIRON,

Responsable administrative et financière
des Instituts de Recherche en Santé 1 et 2
de Nantes Université

Transmis au Recteur le 22/08/2022

Affiché le 1/09/2022